

Direction

Tél. : 04 77 43 92 95

Réunion du Bureau du SIEL-TE Loire Compte-rendu

Date : 15 novembre 2021

Ont assisté à cette réunion :

Mme Marie-Christine THIVANT, Présidente

Henri BONADA, Patricia CHAUVE, Marc CHAVANNE, Jean-Louis CHOUVELLON, Béatrice FOURNEL, Michel GANDILHON, Thierry GOUBY, Marc LAPALLUS, Didier PICARD, Didier PONCET, Jean-Paul TISSOT, Xavier VILLARD.

Excusé.e.s :

Gérard BAROU, Georges BERNAT, Jean-Yves BOIRE, Vincent BONNICI, Jean-Paul CAPITAN, Marianne DARFEUILLE, Sébastien DESHAYES, François DUMONT, Martial FAUCHET, Sylvie FAYOLLE, Annick FLACHER, Stéphane HEYRAUD, Alain LIMOUSIN, Gilles PERRONNET, Valérie PEYSSELON, Marie-Gabrielle PFISTER, Pascal PONCET, Daniel PRUD'HOMME, Séverine REYNAUD, Pierre SIMONE, Bernard SOUTRENON, Pierre VERICEL.

Pouvoirs déposés :

- Mandant : Sébastien DESHAYES - Mandataire : Henri BONADA
- Mandant : François DUMONT - Mandataire : Marc CHAVANNE
- Mandant : Pascal PONCET - Mandataire : Marie-Christine THIVANT
- Mandant : Pierre SIMONE - Mandataire : Jean-Paul TISSOT
- Mandant : Bernard SOUTRENON - Mandataire : Patricia CHAUVE
- Mandant : Pierre VERICEL - Mandataire : Thierry GOUBY

SOMMAIRE

I. Ordre du Jour	3
1. - Approbation du compte-rendu de la réunion du Bureau du 20 septembre 2021	3
2. - Programmation des travaux	3
3. - AMI Peupliers - ACTEE	4
4. - Convention de partenariat SIEL-TE / CAP Métropole	5
5. - Marché de prestations de service d'assurances du SIEL-TE	5
6. - Convention SIEL-TE – St Sauveur en Rue	5
II. Informations Générales	5
a) Rapport d'orientation budgétaire 2022	5
b) Tableau des contributions 2022	5
c) Candidature au programme européen « life project development assistance » (PDA).....	5
d) Orientations stratégiques du SIEL TE – Participation des EPCI et du Département de la Loire.....	6
e) Rapport de gestion SEM Soleil	6
f) Rapports de gestion SPL OSER - NOVIM	6
g) Communication des synthèses du contrôle des concessions du SIEL-TE Loire pour l'année 2020	6
h) Bilans Salon TEEP – Universités d'été du Numérique.....	6
III. Questions diverses	6

Ce jour, à ST PRIEST EN JAREZ, s'est réuni à neuf heures, le Bureau du Syndicat, sous la présidence de Mme Marie-Christine THIVANT, Présidente du Syndicat. Mme Béatrice FOURNEL est désignée comme secrétaire de séance.

Mme la Présidente rappelle que le Bureau avait été convoqué une première fois le 8 novembre 2021 mais que le quorum n'ayant pas été atteint, une autre séance a été organisée ce jour et qu'elle peut se tenir sans condition de quorum.

I. ORDRE DU JOUR

1. - APPROBATION DU COMPTE-RENDU DE LA REUNION DU BUREAU DU 20 SEPTEMBRE 2021

Madame la Présidente soumet le compte-rendu de la précédente réunion à l'approbation des membres du Bureau. *Le compte-rendu est approuvé à l'unanimité.*

2. - PROGRAMMATION DES TRAVAUX

Mme la Présidente propose que les travaux suivants soient imputés au programme 2021 (voir les listes détaillées par tranche ci-dessous).

Type de travaux	Tranche	Budget 2021 TTC *	Budget 2021 HT	Montant engagé depuis le 1/01/2021 HT Hors crédits complémentaires	Bureau du 8/11/2021			
					Dossiers engagés	Montant total HT €	Contribution communale ou CDC HT €	Charge SIEL HT €
Electrification (FACE) Renforcement <i>Crédits complémentaires</i>	AP			3 372 978€	22	430 273 €	- €	430 273 €
					2	25 888 €	- €	25 888 €
Esthétique (FACE) <i>Crédits complémentaires</i>	CE			940 111 €	0	- €	- €	- €
					1	115 €	- €	115 €
Sécurisation Fil Nu (FACE) (anciennes tranches SS et SF) <i>Crédits complémentaires</i>	SN			1 715 265€	2	578 €	- €	578 €
					3	3 718 €	- €	3 718 €
FACE Intempéries (FACE)	IN			1 279 315€	4	236 622 €	- €	236 622 €
Plan Relance Sécurisation (FACE)	PRS			137 312 €	0	- €	- €	- €
Electrification Hors programme <i>Crédits complémentaires</i>	HP			2 007 823€	12	274 620 €	124 668€	149 952 €
					3	15 594 €	4 969 €	10 625 €
Electrification Dissimulation réseaux	ES			3 413 336€	5	124 800 €	86 263 €	38 537 €
Electrification Frais annexes	FA			80 231 €	1	1 532 €	- €	1 532 €
TOTAL ELECTRIFICATION		14 000 000€		12 946 371		1 113 738 €	215 900 €	897 838 €
Eclairage Public <i>Crédits complémentaires</i>	TN			7 679 313 €	113	1 842 328 €	1 305 735	536 593 €
					1	633 €	380 €	253 €
TOTAL ECLAIRAGE PUBLIC		7 100 000 €		7 679 313 €		1 842 961	1 306 115	536 846 €
Eclairage public maintenance <i>Crédits complémentaires</i>	MA			- €	0	- €	- €	- €
					1	417 €	- €	417 €
TOTAL ECLAIRAGE PUBLIC MAINTENANCE		2 600 000 €		2 525 875 €		417 €		417 €
Bornes de recharge <i>Crédits complémentaires</i>	BRN			- €		- €	- €	- €
TOTAL BORNES DE RECHARGE		200 000 €		- €		- €	- €	- €
Télégestion	ED			265 568 €	6	42 855 €	46 564 €	3 709 €
TOTAL TELEGESTION		310 000 €	258 333 €	265 568 €		42 855 €	46 564 €	3 709 €
Réseau ROC42	ROC42			75 828 €	1	63 000 €	- €	63 000 €
Déploiement IOT	DEP			48 650 €	1	18 000 €	- €	18 000 €

TOTAL OBJETS CONNECTES		1 230 000 €		124 478 €		81 000 €	- €	81 000 €
Travaux THD	TVX			629 466 €	2	18 322 €	- €	18 322 €
<i>Crédits complémentaires</i>					16	24 673 €	- €	24 673 €
Extension THD	EXT			3 416 820 €	31	197 727 €	50 400 €	147 327 €
<i>Crédits complémentaires</i>					10	9 468 €	508 €	8 960 €
Renforcement THD	RFO			167 000 €	4	77 000 €	- €	77 000 €
Esthétique THD	ES_THD			1 856 905 €	8	146 529 €	102 201 €	44 328 €
<i>Crédits complémentaires</i>					1	1 271 €	1 271 €	- €
Dévoisement Voirie THD	DOV			10 500 €	1	2 000 €	- €	2 000 €
<i>Crédits complémentaires</i>								
Dévoisement Infra THD	DOI			1 315 248 €	16	111 143 €	- €	111 143 €
<i>Crédits complémentaires</i>					6	4 745 €	- €	4 745 €
Dévoisement Particulier THD	DOP			64 200 €	1	13 000 €	- €	13 000 €
<i>Crédits complémentaires</i>					1	539 €	- €	539 €
Sécurisation THD	SECU			317 550 €	2	3 183 €	- €	3 183 €
Raccordement THD	RAC			2 585 000 €	0	- €	- €	- €
Caméra et GFU	CAM			392 210 €	0	- €	- €	- €
TOTAL TRES HAUT DEBIT		21 200 000 €		10 754 899 €		609 601 €	154 380 €	455 221 €
Génie civil télécom	FT			298 260 €	0	- €	- €	- €
<i>Crédits complémentaires</i>					3	23 871 €	19 377 €	4 494 €
Câblage Télécom	CA			79 086 €	4	5 640 €	- €	5 640 €
<i>Crédits complémentaires</i>					1	3 881 €	- €	3 881 €
TOTAL TELECOM		1 700 000 €		377 346 €		33 392 €	19 377 €	14 015 €
Energies Renouvelables	ENR			3 461 054 €	15	2 293 610 €	- €	2 293 610 €
TOTAL ENERGIES RENOUVELABLES		3 650 555 €		3 461 054 €		2 293 610 €	- €	2 293 610 €

M. BONADA remarque que le montant de la contribution communale des opérations de télégestion est supérieur au montant total.

Il est précisé qu'au montant de la contribution communale sont ajoutés les frais de personnels qui sont inclus dans la participation commune (heures techniciens).

Les membres du Bureau prennent acte, à l'unanimité, pour le programme 2021, la liste des travaux tels qu'exposés ci-dessus, demandent au Département, à la Région, à l'Union Européenne ou à d'autres financeurs, pour les travaux qui pourraient en bénéficier, une subvention dont le montant viendra en diminution de la participation du SIEL-TE, précisent que les crédits relatifs à la participation du SIEL-TE sont ouverts au budget 2021 aux comptes précisés dans le tableau ci-dessus, autorisent Mme la Présidente à signer toutes pièces à intervenir et notamment les conventions à passer, le cas échéant, avec les Collectivités concernées.

3. - AMI PEUPLIERS - ACTEE

Mme la Présidente explique que le programme CEE ACTEE2, porté par la FNCCR, vise à apporter un soutien aux Collectivités territoriales par l'attribution de fonds permettant de réduire les coûts organisationnels et opérationnels liés à la transition énergétique, ainsi que par la mise à disposition d'outils permettant de simplifier leurs actions.

Dans ce cadre, un Appel à Manifestations d'Intérêt (AMI) intitulé PEUPLIER a été lancé et vise à soutenir les actions d'efficacité énergétique portant sur le patrimoine public à vocation culturelle.

Le SIEL-TE a identifié des bâtiments potentiellement éligibles. Après échanges avec les communes concernées, un groupement a ainsi été constitué. Il s'agit pour les Collectivités participantes de pouvoir potentiellement bénéficier de subventions pour des études techniques (50 %), l'acquisition d'outils de télégestion (60 %) et d'une aide financière à la MOE (maximum 15 K€), à condition que ces dépenses soient réalisées entre le 01/01/2022 et 31/12/2023. Les montants définitifs dépendront du nombre définitif de partenaires mobilisés dans la candidature mais peuvent s'élever à maximum 300 K€ pour le groupement.

En complément, des enveloppes sollicitées pour les Collectivités identifiées partenaires, le SIEL-TE Loire sollicitera des crédits pour pouvoir répondre à des demandes de Collectivités qui n'arriveraient qu'après le dépôt de la candidature. Il s'agira également de solliciter pour le SIEL-TE Loire une enveloppe afin de financer un poste d'économiste de flux (Technicien SAGE) durant la durée du projet.

Les membres du Bureau, à l'unanimité, autorisent Mme la Présidente à coordonner la réponse à l'AMI Peuplier et déposer un dossier commun avec les Collectivités ligériennes volontaires, à signer la convention de partenariat et toutes pièces à intervenir.

4. - CONVENTION DE PARTENARIAT SIEL-TE / CAP METROPOLE

Mme la Présidente, indique que la société CAP Métropole en charge de projets d'aménagement et de construction pour le compte de ses Collectivités actionnaires, qui s'est vu confier par Saint-Etienne Métropole l'aménagement de la ZAC de la Grange sur la commune de Chamboeuf. CAP Métropole souhaite mettre en œuvre sa politique en matière d'aménagement et de dissimulation de réseaux secs ZAC de la Grange à Chamboeuf. Cependant, de par son aire géographique, il lui est impossible d'adhérer au SIEL-TE Loire. Afin de mutualiser les actions entre les deux structures publiques, il convient de signer une convention de partenariat entre le SIEL-TE Loire et CAP Métropole par laquelle le Syndicat s'engage à réaliser la dissimulation des réseaux secs ZAC de la Grange à Chamboeuf.

M. PICARD demande quelle est la durée de la convention.

Mme la Présidente répond que la durée de la convention est d'un an, renouvelable par tacite reconduction.

Les membres du Bureau à l'unanimité, approuvent le projet de convention de partenariat entre le SIEL-TE Loire et la société CAP Métropole et autorisent Mme la Présidente à signer cette convention ainsi que toutes pièces à intervenir relatives à ce sujet.

5. - MARCHE DE PRESTATIONS DE SERVICE D'ASSURANCES DU SIEL-TE

M. GANDILHON, rappelle que le Bureau du 29 mars 2021 a validé le lancement de la consultation « Souscription de contrats d'assurances ». Les marchés sont conclus selon la procédure d'appel d'offres ouvert pour les années 2022 à 2026 incluses. La Commission d'Appel d'Offres, en séance du 11 octobre 2021, a retenu les opérateurs suivants :

1 : Dommages aux biens et risques annexes GROUPAMA RHONE-ALPES AUVERGNE

2 : Responsabilité et risques annexes GROUPAMA RHONE-ALPES AUVERGNE

3 : Flotte automobiles et risques annexes CABINET PILLIOT

4 : Protection juridique des agents et des élus SARRE ET MOSELLE

Les membres du Bureau, à l'unanimité, valident l'attribution des marchés, autorisent Mme la Présidente à procéder aux informations et notifications requises par la réglementation en vigueur, autorisent Mme la Présidente à signer les marchés, ainsi que toutes pièces à intervenir, notamment des avenants éventuels, autorisent Mme la Présidente à ester en justice en défense dans l'hypothèse où un recours serait formulé par un opérateur économique ou un tiers.

6. - CONVENTION SIEL-TE – ST SAUVEUR EN RUE

Mme la Présidente précise que la commune souhaite une expertise sur le réseau de chaleur et la chaufferie de la commune. Dans le cadre initial de la compétence optionnelle Service d'Assistance à la Gestion Énergétique (SAGE), la commune a sollicité l'accompagnement du SIEL-TE pour la réalisation de cet audit. Dans ce cadre, le SIEL-TE est chargé de réaliser un audit technique de la chaufferie bois, du réseau de chaleur et des sous-stations de la commune. Cet audit ne concerne que la partie « systèmes énergétiques » : réalisation du schéma hydraulique ; listing du matériel ; bilan des analyses énergétique ; rédaction d'un audit technique ; chiffrage des propositions de travaux ; étude du choix de maîtrise d'œuvre ; étude des différentes solutions d'exploitation en cout global ; rendu de l'audit. La commune rémunère le Syndicat sur la base annuelle de 4 jours d'expert.

Les membres du Bureau, à l'unanimité, approuvent la convention entre le SIEL-TE et la commune de St Sauveur en Rue et autorisent Madame la Présidente à signer la convention ainsi que toutes pièces à intervenir.

II. INFORMATIONS GENERALES

a) RAPPORT D'ORIENTATION BUDGETAIRE 2022

Mme la Présidente donne la parole à M. CHAVANNE, Vice-Président, qui commente les grands chapitres de ce rapport des états et orientations budgétaires 2021 décrits dans le dossier de séance. Il précise que ce document sera soumis au prochain Comité Syndical du 13 décembre 2021.

b) TABLEAU DES CONTRIBUTIONS 2022

M. CHAVANNE, Vice-Président, poursuit avec les éléments factuels de la revalorisation des modes contributifs et participatifs pour l'année 2021 et indique que l'approbation des contributions sera soumise au Bureau du 13 décembre 2021.

c) CANDIDATURE AU PROGRAMME EUROPEEN « LIFE PROJECT DEVELOPMENT ASSISTANCE » (PDA)

Mme la Présidente explique que Le programme LIFE est un instrument financier de la Commission Européenne entièrement dédié à soutenir des projets dans les domaines de l'environnement et du climat. Parmi les appels à projets lancés par le programme, on retrouve les Project Développement Assistance (PDA) visant à développer une assistance technique innovante permettant de réaliser des investissements ambitieux dans l'efficacité énergétique et les énergies renouvelables. A l'occasion d'une prochaine date de dépôt des dossiers (12 janvier 2022), le SIEL-TE Loire a été sollicité par AURA-EE pour participer à la constitution d'un consortium et construire une candidature autour de la thématique de l'innovation financière intercommunale au bénéfice de la massification de la rénovation énergétique des bâtiments publics. Il s'agirait, en priorité, de travailler sur la mise en place d'un dispositif financier tel que des avances remboursables, l'intracting et/ou d'un dispositif de

mandat/délégation permettant aux partenaires de financer et/ou de porter les travaux de rénovation à la place des communes. Les partenaires identifiés sont les suivants en Auvergne Rhône-Alpes : AURA-EE en tant que chef de file et SIGERLY et/ou la Métropole Lyon, le SIEL-TE Loire, le SYANE et le SDE03 ; en Occitanie : l'AREC (équivalent AURA-EE) et 2 Syndicats et/ou EPCI à définir.

Il est précisé que la Région AURA a décidé de ne pas se précipiter pour le dépôt de la candidature, prévu initialement le 12 janvier 2022 et qui est ainsi reporté.

d) ORIENTATIONS STRATEGIQUES DU SIEL-TE – PARTICIPATION DES EPCI ET DU DEPARTEMENT DE LA LOIRE

Mme la Présidente rappelle que pour répondre au mieux aux enjeux du changement climatique et de la réduction des émissions de gaz à effet de serre, le SIEL-TE a entrepris de rédiger une nouvelle feuille de route à partir des orientations stratégiques exprimées et partagées par les élus des territoires. Pour l'assister dans cette démarche participative, le Syndicat est accompagné par le Cabinet « Auxilia Conseil en Transition ». La méthode de travail prévoit une association étroite des EPCI mais aussi du Département de la Loire.

L'objectif de cette participation est de de qualifier la satisfaction par rapport aux missions remplies ; questionner les compétences exercées ; préciser les attentes par rapport au SIEL-TE ; prioriser les orientations stratégiques ; co-construire une feuille de route ; définir une gouvernance avec les EPCI et le département.

L'enjeu est de définir un projet politique tourné vers la transition énergétique et numérique qui s'articule avec les projets de territoire portés par les EPCI et le Département de la Loire et qui fédère une gouvernance à l'échelle du territoire ligérien.

Pour atteindre cet objectif, 3 séminaires sont organisés (24/09/2021 ; 22/11/2021 ; 10/01/2022) avec les membres du Bureau délibératif qui intègre les représentants des EPCI et du Département. A ce stade des réflexions, les orientations suivantes ont été identifiées :

La solidarité : le SIEL-TE garantit une solidarité énergétique et numérique entre territoires et habitants.

La création de valeur locale durable : le SIEL-TE est un ferment de création de nouvelles activités économiques territoriales.

Cœur de métier : le SIEL-TE améliore continuellement la performance des réseaux et sa qualité de service.

La sobriété énergétique et carbone : le SIEL-TE - cheville ouvrière de la transition écologique, par l'efficacité énergétique et la baisse des émissions.

Innovation : le SIEL-TE veille, expérimente et anticipe.

La médiation : le SIEL-TE - animateur territorial de la transition énergétique et numérique : mobilise, conseil, interprète, informe, conseille.

Mme la Présidente indique qu'une présentation sera faite au Comité de février 2022.

e) RAPPORT DE GESTION SEM SOLEIL

M. CHAVANNE, Vice-Président, indique qu'au prochain Comité sera soumis au vote le rapport annuel de la SEM Soleil. Il précise que le SIEL-TE Loire détient 82.84 % du capital de SEM Soleil au 31 décembre 2020.

f) RAPPORTS DE GESTION SPL OSER - NOVIM

M. CHAVANNE, Vice-Président, poursuit avec le rapport annuel de la SPL OSER et de NOVIM. Il ajoute que le SIEL-TE détient 0.46% du capital de la SPL OSER et 1.79% du capital de NOVIM au 31 décembre 2020. Ces rapports seront soumis au vote du Comité du 13 décembre 2021.

g) COMMUNICATION DES SYNTHESSES DU CONTROLE DES CONCESSIONS DU SIEL-TE LOIRE POUR L'ANNEE 2020

Mme la Présidente explique que chaque année les concessionnaires sont tenus de produire un compte rendu d'activité des concessions : le CRAC. Les documents sont consultables sur le site du SIEL-TE Loire. En effet, dans le cadre de ses missions de contrôle de concessions, le SIEL-TE s'assure que les gestionnaires de réseaux respectent les prescriptions des cahiers des charges dans les domaines de l'électricité, du gaz, du THD, du réseau de chaleur de Montrond-les-Bains et de la DSP du réseau public Eborn.

h) BILANS SALON TEEP – UNIVERSITES D'ETE DU NUMERIQUE

Mme CHAUVE fait un retour de l'organisation de deux événements par le SIEL-TE Loire. D'une part, le Salon TEEP, qui a eu lieu les 22 & 23 septembre 2021, à Andrézieux-Bouthéon, Salon régional à destination des Collectivités dédié à la transition énergétique, à l'éclairage public, à la mobilité et aux objets connectés. D'autre part, l'Université d'Été du THD qui a eu lieu les 6 et 7 octobre 2021, au Centre de Congrès à Saint-Étienne, et qui a été l'occasion de promouvoir le réseau public Très Haut Débit, de valoriser le travail accompli depuis six ans et de mettre en perspective l'évolution et le développement des activités.

III. QUESTIONS DIVERSES

Mme la Présidente constate la fin des débats et lève la séance à 9h45. Elle indique que le prochain Bureau se tiendra le 13 décembre 2021 à 14h00 aux Foréziales à Montrond les Bains.